



les voitures classées Crit'Air 4 désormais interdites

Véhicules 02 janvier 2024 17:46



Mauvaise nouvelle pour les automobilistes. Depuis le 1^{er} janvier 2024, plusieurs métropoles ayant des Zones à Faibles Émissions (ZFE) interdisent désormais la circulation des véhicules classés Crit'Air 4. ZFE : les voitures Crit'Air 4 désormais interdites de circulation

Depuis le 1er janvier 2024, les villes françaises de Lyon, Grenoble, Strasbourg, et bien d'autres ont franchi un nouveau cap dans la lutte contre la pollution de l'air.

Ce sont donc l'ensemble des véhicules de plus de 17 ans, classés Crit'Air 4, qui seront désormais interdits de circulation et de stationnement dans les ZFE.

Autrement dit, l'ensemble des véhicules immatriculés entre 2001 et 2005 sont dorénavant bannis des zones à faible émission (ZFE). Plus de 11 métropoles françaises ont des ZFE

, et le dispositif vise à s'étendre à 43 nouvelles agglomérations d'ici à 2025. À noter que le calendrier d'interdiction de circulation peut varier d'une ville à l'autre. Plusieurs métropoles françaises ont fait part de cette nouvelle réglementation, notamment la Lyon, Grenoble, Strasbourg et Montpellier. Cette mesure vise à réduire significativement les émissions de particules fines et autres polluants qui seraient, d'après les chiffres de Santé publique, responsables de plus de 40 000 décès par an. Selon les estimations, les ZFE pourraient réduire de 40% la pollution dans les villes concernées.

Près de 8% des véhicules de particuliers seraient classés sous la vignette Crit'Air 4

Un passage à l'électromobilité forcé Près de deux millions d'automobilistes vivraient dans une zone à faible émission (ZFE), le but étant d'anticiper l'interdiction de la vente



des véhicules thermiques d'ici à 2035.

Pour autant, ces interdictions de circulation sont loin de faire l'unanimité auprès des automobilistes français. En effet, selon une étude de BVA pour AutoJM,

plus de

la moitié d'entre eux se montrent réticents face aux ZFE (51%) et près de 80% souhaiteraient garder leur véhicule le plus longtemps possible.

Leurs préoccupations sont directement liées aux coûts supplémentaires engendrés par ces nouvelles normes, le prix des véhicules électriques (ou hydrogène) et leur manque d'autonomie, malgré les aides du bonus écologique, restent les principaux freins à la transition énergétique. En ce sens, les villes concernées ont lancé des initiatives de sensibilisation ainsi que des périodes de transition d'environ six mois (à vérifier selon les calendriers spécifiques des villes concernées). En cas de non-respect de ces interdictions,

les automobilistes concernés pourraient se voir attribuer une amende de 68 euros pour les véhicules légers, et de 135 euros pour les camions et les autocars

.

